

Montrer l'intérêt d'être reconnu travailleur handicapé

FICHE PRATIQUE N°2

Etre reconnu travailleur handicapé permet de sécuriser le parcours professionnel.

Comment ?

- Définir en interne vos intentions et actions permettant une vigilance accrue sur les détenteurs de RQTH (suivi de la validité du titre, suivi des arrêts, prise en compte du handicap lors des entretiens professionnels, point régulier autour de l'aménagement du poste, écoute des besoins...)
- Afficher l'engagement de la direction, une fois le dispositif de veille et de vigilance défini
- Sensibiliser les acteurs cités ci-dessus.
- Programmer des actions de communication au cours de l'année destinées aux salariés en mettant en place :
 - une journée de sensibilisation OETH ou la mise en place d'une journée OETH ;
 - le kit sensibilisation d'OETH ;
 - l'intervention de prestataires ou partenaires ;
(AS / SST / CAP emploi et ceux inscrits dans le catalogue d'experts recommandés par OETH)

Qui est concerné ?

Les Ressources Humaines, l'animateur prévention TMS, le référent handicap, les responsables directs, la direction, les IRP, le médecin du travail, les assistantes sociales de la CARSAT, les médecins traitants.

OETH vous accompagne...

Une question ? Un conseil ? OETH vous accompagne dans vos problématiques d'insertion de personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi et dans la prévention du handicap.

Contactez le conseiller OETH de votre région au 01.40.60.58.58